

**MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022
à 18 h 30**

A la salle du Mouzon à Auch

Etaient présents : BALAS Max, BLAY Jean-Michel, BELMONTE Julien, BONNET Eric, BREIL Roger, DELIGNIERES Patrick, DUCOMBS Patrick, FALCO Jean, FANTON Patrick, LAPRÈBENDE Christian, LARRIEU Muriel, MELLO Bénédicte, MERCIER Pascal, OLIVEIRA SANTOS Rui, ORTHOLAN Jean-Jacques, SALLES Céline, RIVIÈRE François et SORIANO Michel

Excusés ou absents: MONTAUGE Franck, BAYLAC Michel, BOURDALLÈ Annie, BIAUTE Philippe, DUPUY Jean-Marc.

Est nommé secrétaire de séance Patrick Ducombs.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 07 MARS 2022

Les membres du Comité Syndical ont voté à l'unanimité pour l'approbation du PV du conseil du 7 mars 2022 qui leur avait été préalablement envoyé.

2. DECISION PRISE PAR DELEGATION DE POUVOIR DONNEE A LA PRESIDENTE

Les décisions suivantes ont été prises par délégation :

- L'acquisition d'un bureau, caisson et fauteuil d'un montant HT de 910,23€ pour le nouvel agent instructeur ADS
- L'acquisition de mobilier de bureau pour la chargée de mission mobilité/transition énergétique, d'un montant HT de 686,24€
- L'acquisition de casques audio pour les agents du PETR d'un montant HT de 163,32 €

Les membres ont approuvé à l'unanimité les décisions prises par délégation de pouvoir donnée à la Présidente.

3. VALIDATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET FEDER

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est ouvert du 15 juin au 16 septembre 2022 pour sélectionner les territoires signataires d'un Contrat Territorial Occitanie qui pourront bénéficier d'une approche territoriale intégrée (ATI) dans le cadre du programme régional Occitanie FEDER-FSE+ pour 2021-2027.

La Présidente indique aux membres que cette démarche d'accompagnement territorial pourrait faciliter l'accès aux financements européens des porteurs de projets du territoire. Cet objectif est scindé en 2 volets : urbain et rural.

L'intégralité des composantes du dossier de candidature est présenté en séance aux délégués.

Les membres du Comité Syndical ont voté à l'unanimité la validation de la candidature à l'AMI FEDER.

4. PRESENTATION DU PROJET DE L'APPEL A CANDIDATURE POUR LA NOUVELLE PROGRAMMATION LEADER 2023-2027

Suite à la pré-sélection des Groupes d'Action Locale (GAL) LEADER lors du comité de sélection du 23 mai 2022, le PETR du Pays d'Auch a été retenu comme structure porteuse du prochain programme Leader 2023-2027 sur quasiment l'ensemble des communes de son périmètre ; seule la commune d'Auch est exclue et donc inéligible à la future programmation LEADER.

LE PETR doit désormais définir la stratégie d'intervention et les fiches-actions qui en découlent en répondant au cahier des charges de l'appel à candidature dont la date limite a été fixée au 30 octobre 2022.

Le logigramme représentant la stratégie du Pays d'Auch a été présenté aux membres pour illustrer le cadre de travail mené par le PETR afin de répondre à cette candidature.

En outre il a également été présenté aux membres la proposition de gouvernance du GAL.

Les membres ont voté à l'unanimité en la faveur de l'adoption de la stratégie portée par le PETR ainsi que la proposition de gouvernance du GAL.

5. AIDE PREPARATOIRE POUR REpondre A L'APPEL A CANDIDATURE LEADER

Dans le cadre de l'appel à candidature LEADER, une aide préparatoire sera accordée aux structures porteuses de GAL qui en font la demande.

Les membres ont voté à l'unanimité la sollicitation de l'aide préparatoire LEADER 2023-2027 d'un montant de 12 300€ et de charger la Présidente de signer tous les documents y afférents.

6. PASSAGE EN COMPTABILITE A LA M57

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 par anticipation à la généralisation applicable à l'ensemble des collectivités locales obligatoirement au 1er janvier 2024.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Les délégués ont voté à l'unanimité afin d'acter l'application de la M57 par anticipation au budget du PETR à partir du 1er janvier 2023.

7. MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL POUR LES AGENTS DU PETR

Suite à une forte demande des agents du PETR concernant la mise en place du télétravail, une concertation a été menée et une proposition de « charte du télétravail » a été élaborée à ce sujet ces derniers mois.

Elle comprend les aspects organisationnels de mise en œuvre, de gestion, de sécurité et d'organisation de la structure lorsque les agents télétravaillent.

Cette proposition sera soumise le 19 septembre 2022 au Comité Technique du Centre de Gestion du Gers dont dépend le PETR.

Madame la Présidente propose donc de mettre en place le télétravail au sein du PETR du Pays d'Auch pour les agents qui en feraient la demande et son application selon le règlement de télétravail décrit dans la charte de télétravail volontaire et ponctuel. L'équipement technique nécessaire pour cette mise en place est déjà présent et n'engendre aucun surcoût pour le PETR.

Cette forme d'organisation du télétravail consiste à octroyer un volume de jours flottants par semaine, pour permettre à l'agent de télétravailler dans la limite de 3 jours par semaine, soumis à autorisation par l'autorité territoriale. Il est dans un 1er temps proposé d'expérimenter 1 jour par semaine.

Les critères et modalités d'exercice du télétravail sont détaillés dans la charte de télétravail.

Les délégués ont voté à l'unanimité la mise en place du télétravail au sein des services du PETR.

8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Suite au départ de 2 agents instructeurs au sein du service ADS, un recrutement a été lancé. Un poste a été pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale de catégorie C. Afin de finaliser la mutation de cet agent, il est nécessaire de modifier l'emploi d'instructeur ADS en l'ouvrant aussi au cadre d'emplois des adjoints administratifs dans le tableau des emplois du PETR.

Par ailleurs, la secrétaire de direction ayant sollicité une mise en disponibilité pour convenance personnelle d'une durée de 5 ans, il est nécessaire de recruter un agent pour la remplacer en créant un poste supplémentaire d'assistant de direction/secrétaire polyvalent.

Il a été proposé le tableau des emplois suivant :

EMPLOIS	Nombre de postes identiques	Durée Hebdo.	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS des fonctionnaires occupant l'emploi
Directeur	1	35	Animation du Pays, de ses assemblées. Suivi des programmes contractuelles (avec EU, Etat, Région, Département). Suivi des porteurs de projets. Suivi du service instructeur ADS. Animation du réseau DGS du PETR. Mise en place du contrat CRTE (pilotage, animation et coordination des actions)	Attachés territoriaux ou Rédacteurs territoriaux
Chargé de mission	2	35	Animation et suivi du programme LEADER Animation territoriale thématique	Attachés territoriaux ou Rédacteurs territoriaux
Instructeur	3	35	Instruire les demandes d'urbanisme	Rédacteurs territoriaux ou Adjoint administratifs territoriaux
Assistant(e) de direction/ secrétaire polyvalent(e)	2	35	Secrétariat polyvalent avec une mission d'assistance administrative et financière et de suivi des programmes régionaux Secrétariat polyvalent avec une mission d'assistance administrative et financière	Adjoint administratifs territoriaux

Les délégués ont voté à l'unanimité la modification du tableau des emplois.

9. INFORMATIONS DIVERSES

- Prochain comité syndical, **15 décembre 2022 à 18H30** (salle du Mouzon)

L'ordre du jour étant épuisé ;
La séance est levée à 20h00

La Présidente, Céline SALLES